

Généralités

Les prestations de la société **Actinov Services** sont soumises aux présentes conditions générales de vente. Le titulaire du contrat accepte sans réserve l'intégralité des présentes conditions générales.

Déclaration et attestation fiscale annuelle

En sa qualité d'entreprise de services à la personne déclarée, **Actinov Services** permet à ses usagers de bénéficier d'une réduction d'impôts de 50% sur la somme des prestations éligibles, facturées et réglées dans l'année, dans la limite de 12 000 € de prestations annuelles par foyer fiscal. Ce plafond est majoré de 1500 € par enfant à charge dans la limite totale de 15 000 €. Les montants cités sont applicables sous réserve de modifications de la législation en vigueur.

Conformément à la législation fiscale en vigueur, **Actinov Services** s'engage à faire parvenir au client une attestation fiscale annuelle à joindre à sa déclaration de revenus. Cette attestation sera établie au plus tard le 31 mars de chaque année et reprendra les montants totaux des prestations et frais associés éligibles, facturés, et réglés durant l'année écoulée.

Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée. Au démarrage du contrat, le client dispose d'une période d'essai de quinze jours. A l'issue de cet essai, le client s'engage à respecter les conditions et délais de résiliation.

A la demande du client, une date de fin peut être conclue dès la signature du contrat.

Conditions de résiliation

La résiliation du contrat devra être notifiée, avec un préavis d'un mois, par lettre recommandée envoyée à **Actinov Services** au 4, rue du Moulin, 31650 Saint Orens de Gameville. Aucune annulation de prestations ne sera prise en compte sur cette période de préavis.

Modalités d'exécution

Le type de prestation, et la fréquence d'intervention sont convenus entre le client et la société **Actinov Services**, et sont inscrits au contrat.

Le client doit assurer l'accès au lieu d'intervention.

Pour les prestations de ménage, le matériel, ainsi que les produits d'entretien doivent être fournis par le client.

Annulations, frais d'annulation tardive

A la demande du client, une intervention peut être annulée, sous réserve que la demande soit exprimée par courrier ou mail au moins sept jours avant la date de l'intervention à annuler.

Des frais de 38 euros TTC seront facturés en cas d'annulation tardive, c'est-à-dire si une intervention est annulée moins de sept jours avant sa date d'exécution, ou en cas d'impossibilité d'accéder au domicile le jour convenu pour une prestation.

Tarif des prestations

Les prestations font l'objet d'un tarif horaire. La durée minimale d'une prestation est fixée à deux heures consécutives. Toute demi-heure entamée est due.

Actinov Services se réserve le droit de modifier ses conditions et ses prix, notamment en cas d'évolution de la législation sociale ou fiscale.

Toute modification de tarifs sera signalée au client au moins un mois avant application. Si **Actinov Services** ne respecte pas ce délai de

prévenance en cas d'augmentation de tarifs, le client sera en droit de rompre le contrat dès le 1^{er} jour de la mise en application de la nouvelle tarification.

Déplacements

Les déplacements de l'intervenant(e) à la demande du client, durant la prestation, sont facturés en sus.

Modalités de paiement

Les prestations font l'objet d'une facturation mensuelle. Les factures émises par **Actinov Services** sont payables comptant, à réception. Toute somme non payée à l'échéance prévue, et après relance amiable, entraînera la cessation immédiate des prestations, et donnera lieu à facturation de pénalités de retard d'un montant égal à 10% du montant de la facture, tous frais administratifs et judiciaires occasionnés par le recouvrement en sus.

Actinov Services se réserve le droit de refuser un contrat, notamment en cas de factures impayées ou d'insolvabilité.

L'envoi d'espèces par courrier étant interdit, **Actinov Services** ne sera en aucun cas responsable en cas de perte ou de vol de tout ou partie de ces espèces.

Assurance

Actinov Services déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle, pour couvrir les dommages qui pourraient être causés par ses salariés au domicile du client.

Principe de non débauchage

Sauf autorisation expresse d'**Actinov Services**, le client s'interdit d'employer de manière directe ou indirecte tout salarié de la société pendant toute la durée du contrat, et pendant six mois à compter du règlement de la dernière facture établie à l'ordre du client.

Protection des données personnelles

Actinov Services ne communique pas les données personnelles de ses clients à des tiers et les traite en stricte conformité avec les lois applicables et sa politique de confidentialité.

Les données personnelles du client collectées par **Actinov Services** sont : identité, noms et prénoms ; adresse de résidence ; adresse électronique ; numéros de téléphone. Ces données sont utilisées pour la bonne exécution du contrat de service (organisation et délivrance du service, envoi des factures et de l'attestation fiscale).

Les données personnelles sont conservées pendant une durée maximale de 3 ans après la résiliation du contrat. Le client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données, qu'il peut exercer par mail ou par courrier aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Modalités de traitement des réclamations

En cas de réclamation, le client peut contacter **Actinov Services** par téléphone, par mail ou par courrier aux coordonnées indiquées ci-dessous.

En cas de litige, après avoir tenté un règlement amiable avec **Actinov Services**, le client a la possibilité de saisir gratuitement un médiateur de la consommation.

(Le nom et les coordonnées du médiateur pour les services à la personne seront transmis dès que celui-ci sera désigné)

Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.